

**ALLOCUTION DE CLOTURE  
DE M. BERNARD FRESARD  
PRESIDENT DE L'AFCA-CIAL**

**ASSEMBLEE GENERALE  
TOULOUSE – CITE DE L'ESPACE  
VENDREDI 13 JUIN 2014**



**TOULOUSE, LE 13 JUIN 2014**

Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Avant d'aborder les quelques points que je souhaite faire ressortir de cette assemblée générale, je tiens à remercier chacun de sa présence parmi nous à Toulouse.

En premier lieu, je remercie M. Francis ENJALBERT qui, sur ses terres toulousaines, a bien voulu nous faire partager son expertise de l'importance d'une nutrition de précision pour garantir le bien-être et la bonne santé de nos animaux d'élevage. Il partage en cela les préoccupations de nos entreprises, au service de nos filières animales.

Ces remerciements s'adressent aussi tout particulièrement aux représentants du SYNPA, de Coop de France Nutrition Animale et du SNIA avec qui nous travaillons de concert pour l'amélioration continue du secteur de la nutrition animale en France.

Merci également à l'ensemble des administrateurs, aux membres du Bureau ainsi qu'aux participants des commissions et groupes de travail techniques issus de nos entreprises adhérentes. Leur présence et leur implication dans les nombreuses réunions font la vitalité de notre association.

Enfin, j'associe naturellement à ces remerciements les permanents de l'AFCA-CIAL, Anne, Muriel et François, pour l'organisation de cette réunion ainsi que pour leur investissement au quotidien au service de nos entreprises adhérentes, dans la diversité de leurs activités.

Les messages que nous venons d'entendre sur l'importance d'une nutrition adaptée aux situations particulières des animaux d'élevage font écho aux préoccupations de l'AFCA-CIAL sur deux dossiers qui nous tiennent à cœur et sur lesquels je souhaite revenir : le statut particulier des aliments diététiques et la problématique des allégations en nutrition animale.

↳ Depuis un peu moins d'un an, **les aliments diététiques** ont remplacé les suppléments nutritionnels. L'AFCA-CIAL déplore la disparition de cette catégorie de produits qui permettaient un apport renforcé ponctuel aux animaux de nutriments essentiels tels que vitamines ou oligo-éléments dans des situations d'élevage où leurs besoins sont supérieurs à la moyenne. Désormais, le cadre réglementaire européen très strict des aliments diététiques permet des formulations spécifiques mais aucun dépassement d'apport, même lorsque la situation en élevage le justifierait.

L'AFCA-CIAL a néanmoins informé à plusieurs reprises ses adhérents de la nécessaire évolution de leurs gammes de produits afin de respecter les objectifs nutritionnels autorisés et les apports maximaux possibles en certains nutriments. Malgré la difficulté d'application sur le terrain, la profession a été au rendez-vous et il apparaît que les nouvelles exigences réglementaires ont été intégrées dans les délais.

Nous sommes désormais dans l'attente de l'aboutissement de l'évaluation des dossiers que nous avons déposés pour de nouveaux objectifs nutritionnels au plan européen après avoir redéposé nos dossiers en réponse aux demandes de précision de la Commission européenne.

Les aliments diététiques deviennent une réponse essentielle d'ajustement de la nutrition des animaux au regard de la tendance systématique du législateur à l'abaissement des apports maximaux autorisés en vitamines et oligo-éléments.

↳ Le deuxième sujet que je souhaite aborder est celui des **allégations en nutrition animale**.

L'AFCA-CIAL avait travaillé sur ce sujet il y a quelques années et avait diffusé à ses adhérents un guide pratique pour empêcher l'utilisation d'allégations interdites, notamment celles d'ordre thérapeutique réservées au secteur du médicament vétérinaire. Ce guide donnait également des indications pour la constitution d'un dossier de preuve destiné à étayer l'allégation sur les produits. Ce sujet est indissociable des activités des fabricants de compléments membres de l'AFCA-CIAL qui proposent des produits de nutrition spécifiques et innovants.

La publication d'une note de l'Agence nationale du médicament vétérinaire sur le statut des médicaments vétérinaires au regard des produits à base de plantes a entraîné beaucoup de confusion sur le terrain car les produits de nutrition contenant des extraits de plantes semblaient être assimilés aux usages thérapeutiques directs de certaines huiles essentielles dans les élevages n'ayant pas recours à la médecine vétérinaire classique.

L'AFCA-CIAL a donc rencontré l'administration et nous avons décidé de travailler à nouveau sur le sujet des allégations en nutrition animale afin de faire des propositions pour mieux les encadrer. Un groupe de travail spécifique qui va tenir sa première réunion dans quelques jours doit élaborer un nouveau guide pratique à proposer aux services de contrôle. Parallèlement, le comité d'experts spécialisé alimentation animale de l'ANSES a été saisi par l'administration pour bâtir des lignes directrices permettant d'évaluer la pertinence des allégations en alimentation animale. Ces travaux distincts sur le même sujet doivent permettre d'établir, enfin, des règles du jeu permettant aux professionnels de répondre aux attentes des pouvoirs publics tout en informant sur les qualités spécifiques des produits de nutrition animale qu'ils auront développés.

Comme je l'avais fait l'an dernier, je voudrais à nouveau dire quelques mots d'**OQUALIM** qui fédère les actions relatives à la qualité et à la sécurité sanitaire dans le secteur de la nutrition animale. Je me félicite de l'implication très forte des adhérents de l'AFCA-CIAL dans les deux grandes actions proposées par OQUALIM, à savoir le plan mutualisé d'autocontrôles des contaminants et la certification des usines. J'invite naturellement les entreprises qui ne participent pas encore à rejoindre cette importante démarche collective de notre secteur qui devient une référence au service des filières animales françaises.

OQUALIM continue à se développer et a, notamment, engagé un important travail visant à construire un guide de bonnes pratiques et un système de certification uniques pour l'ensemble des fabricants du secteur de la nutrition animale en France. Il devrait être pleinement opérationnel début 2016. En parallèle, OQUALIM travaille également à la reconnaissance mutuelle avec les autres standards de certification présents à l'étranger et nous nous félicitons de la prochaine mise en place de cette reconnaissance mutuelle avec le GMP en place en Belgique sous l'égide d'OVOCOM en Belgique.

Afin de ne pas être trop long, je vous invite à vous reporter au rapport d'activité qui vous a été remis et dans lequel vous trouverez plus de détails sur les sujets que je viens d'évoquer ainsi que les nombreux autres thèmes de travail que je n'ai pas abordés. Tous ces dossiers traduisent la vitalité de notre syndicat et la qualité du service qu'il apporte à nos entreprises adhérentes dont le nombre grandit chaque année.

Plus que jamais, nous souhaitons réaffirmer l'implication de nos métiers et notre solidarité avec l'ensemble du secteur de l'élevage en France. Gageons que les filières animales françaises sauront surmonter les difficultés actuelles en s'appuyant sur leurs nombreux atouts.

Je vous remercie de votre écoute et vous invite, après notre déjeuner-cocktail convivial, à quitter pour quelques heures notre agriculture, nos régions et nos terroirs pour nous lancer dans l'exploration de l'univers en visitant la Cité de l'Espace qui nous accueille aujourd'hui à Toulouse.

**BERNARD FRESARD**

**PARIS, LE 13 JUIN 2014**